



# **CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES**

-----

## **DIX-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

**BANGUI, LES 1<sup>er</sup> ET 2 MARS 2012**

-----

### **COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES**

Ouverte officiellement par son Excellence Monsieur François BOZIZE, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, la Dix-septième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2012 à Bangui en Centrafrique.

Elle a été présidée par Monsieur Noël RAMADAN, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Prévoyance Sociale de la République Centrafricaine, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2012.

#### **LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

##### **1°- Élection du Président du Conseil des Ministres**

Conformément à l'article 7 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité, Monsieur Noël RAMADAN, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Prévoyance Sociale de la République Centrafricaine pour présider l'Institution au titre de l'exercice 2012.

##### **2° et 3°- Examen et adoption des comptes rendus de :**

- **la Seizième session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle tenue les 24 et 25 février 2011 à Yaoundé au Cameroun**

**- la Dix-septième session extraordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle tenue le 10 juin 2011 à Genève en Suisse**

Après amendements, les comptes rendus de la Seizième session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle tenue les 24 et 25 février 2011 à Yaoundé au Cameroun et de la Dix-septième session extraordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle tenue le 10 juin 2011 à Genève en Suisse ont été adoptés.

**4° - Examen et adoption des projets du plan d'actions et du budget 2012**

Le Conseil des Ministres a examiné les projets du plan d'actions et du budget de la Conférence au titre de l'exercice 2012.

Prenant en compte les ajustements opérés par le Comité d'Experts, le Conseil a adopté le plan d'actions et le budget de la Conférence de l'exercice 2012.

Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Huit Cent Soixante Neuf Millions Trois Cent Trente Cinq Mille (869 335 000) FCFA.

**5° - Examen et adoption du rapport annuel 2010**

Le Conseil a adopté le rapport annuel 2010 du Secrétaire Permanent et l'a félicité pour la qualité du document.

Prenant en compte l'insuffisance des informations statistiques, financières et comptables nécessaires à la production du rapport, le Conseil a accordé aux organismes n'ayant pas encore produit leurs données, un délai supplémentaire d'un (1) mois expirant le 31 mars 2012 pour la production desdites informations.

Il a autorisé le Secrétaire Permanent à publier ledit rapport après l'expiration du délai imparti.

**6°- Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence**

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par les Etats pour le paiement de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts, félicite l'ensemble des Etats et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Soucieux d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Conseil invite les Etats membres ayant des arriérés de paiement, à prendre toutes les mesures utiles pour les apurer.

Par ailleurs, le Conseil a été informé des divergences que suscite l'application des modalités de calcul de la part variable fixée par le règlement 001/CM/CIPRES du 14 juin 2001 au sein du Comité d'Experts.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a instruit le Secrétariat Permanent de préparer et de lui soumettre un projet de règlement au cours de sa prochaine session extraordinaire.

### **7°- Point sur l'exécution des décisions prises par le Conseil des Ministres lors de ses sessions ordinaire et extraordinaire respectives de Yaoundé (Cameroun) et de Genève (Suisse) de 2011**

Le Conseil a pris connaissance du niveau d'exécution des décisions prises au cours de ses sessions 2011 par le Secrétariat Permanent.

Il l'a félicité pour le bon niveau d'exécution desdites décisions.

### **8°- Informations sur l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la CIPRES**

Le Conseil a été informé que dans le cadre des activités retenues par la République du Congo pour l'organisation des festivités du 20<sup>ème</sup> anniversaire, les Autorités de ce pays ont exclu l'éventualité de la tenue d'un Sommet des Chefs d'Etat.

Le Conseil a pris acte de la position du Congo. Il a donné mandat au Président en exercice et au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale de la République du Togo d'effectuer des diligences auprès des Hautes Autorités de ce pays, pour obtenir dans le cadre des activités à mener lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence, la tenue d'un Sommet des Chefs d'Etat des pays membres de la CIPRES sur la sécurité sociale et de lui rendre compte lors de sa prochaine session extraordinaire.

### **9°- Rapport d'étape sur l'avancement des travaux de la relecture des textes de base de la CIPRES**

Le Conseil a salué la mise en place du Groupe de travail chargé de la relecture des textes de base de la CIPRES et pris connaissance du niveau d'avancement de ses travaux.

En vue de permettre à la CIPRES de disposer des textes actualisés qui prennent

en compte la réforme institutionnelle souhaitée, le Conseil a invité les Etats membres à apporter leur soutien aux membres du Groupe de travail.

Il a instruit le Président de la Commission de Surveillance et le Secrétaire Permanent de veiller au bon déroulement des travaux conformément au chronogramme établi et de lui soumettre les conclusions desdits travaux à sa prochaine session ordinaire prévue en février 2013.

### **10°- Rapport d'étape sur l'avancement du dossier relatif à la politique de formation de la CIPRES**

Le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement du dossier relatif à la politique de formation de la CIPRES et se réjouit des efforts accomplis.

Il a adressé ses félicitations à la Commission de Surveillance et au Secrétariat Permanent pour les diligences entreprises auprès du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) et qui ont abouti à la mise en place des programmes et modules de formation harmonisés ainsi qu'au démarrage effectif de la formation dont le lancement solennel a eu lieu en janvier 2012.

Quant au dossier de l'Institut de Formation aux Métiers de la Sécurité Sociale (IM2S) à Abidjan en Côte d'Ivoire, le processus d'harmonisation des programmes et modules de formation n'a pu être poursuivi en 2011, en raison des événements douloureux qu'a connus la République de Côte d'Ivoire.

Le Conseil, rassuré du retour de la paix dans ce pays frère, a instruit la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent de tout mettre en œuvre pour finaliser les actions déjà engagées auprès de l'IM2S et de lui rendre compte lors de sa prochaine session ordinaire.

### **11- Dossier relatif à la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un acte uniforme portant code de sécurité sociale de la CIPRES**

Le Conseil a pris connaissance du dossier relatif à la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un acte uniforme portant code de sécurité sociale.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a demandé que ce projet soit davantage mûri avant de lui être éventuellement soumis.

### **12°- Point d'information sur la rencontre des responsables financiers et comptables tenue du 5 au 9 septembre 2011 à Libreville au Gabon**

Le Conseil a pris connaissance des conclusions de la rencontre des responsables

financiers et comptables tenue du 5 au 9 septembre 2011 à Libreville au Gabon.

Etant donné qu'aucune position consensuelle n'a pu être dégagée au cours de cette rencontre sur la question relative à la prise en compte des amortissements dans le calcul des ratios, le Conseil a instruit la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent de soumettre le sujet à un réexamen lors de la rencontre des Directeurs Généraux, des Directeurs Financiers et Comptables et des Contrôleurs de Gestion, prévue au plan d'actions 2012.

### **13°- Sollicitation pour le recrutement de quatre (4) Inspecteurs en renforcement d'effectifs**

Le Conseil a pris connaissance de la note du Secrétariat Permanent relative à la sollicitation pour le recrutement de quatre Inspecteurs. Il a demandé que cette question soit subordonnée à une évaluation des besoins et pris en compte dans le cadre de la relecture des textes en cours.

### **14°- Choix du pays devant abriter la 18<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres**

Conformément aux dispositions de l'article 7 du Traité instituant la Conférence, il revient à la République du Congo d'abriter la Dix-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale en 2013.

Le Conseil a adressé ses remerciements aux Autorités de la République du Congo.

### **15°- Communication thématique sur les « Droits sociaux des migrants et leur portabilité »**

Le Conseil a été informé des échanges enrichissants qui ont suivi les exposés présentés par les Experts de la République Centrafricaine, de la République du Sénégal, de la République du Togo et les Experts du BIT (Bureau Régional Afrique) relatifs aux **Droits sociaux des migrants et leur portabilité**.

Il a pris connaissance des recommandations formulées à l'issue de ces interventions, puis a invité les Etats membres à prendre les dispositions nécessaires en vue de leur mise en œuvre.

### **16°- Divers**

- **Requête des centrales syndicales et organisations des employeurs de la République Centrafricaine, relative à la situation institutionnelle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**

Le Conseil a pris acte de cette requête et demande au Président du Conseil des Ministres et au Secrétaire Permanent de suivre l'évolution de cette situation transitoire.

Cependant, le Conseil encourage son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, à mener à bien cette mesure de redressement en cours dans l'intérêt du pays.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé une motion spéciale de remerciement et de félicitation, à Son Excellence, Monsieur François BOZIZE, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, pour avoir accepté que son Pays abrite la Dix-septième session ordinaire et pour avoir bien voulu présider personnellement les cérémonies d'ouverture de la 17<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale.

Il lui a exprimé par ailleurs sa sincère gratitude pour toutes les facilités mises à sa disposition et qui ont permis un bon déroulement de ses travaux.

Le Conseil a également adressé ses remerciements au Premier Ministre, au Gouvernement et au Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Prévoyance Sociale de la République Centrafricaine ainsi qu'au Peuple Centrafricain pour la chaleur de l'accueil qui a été réservé à ses membres et pour toutes les attentions dont ils ont bénéficié durant tout leur séjour.

**Fait à Bangui, le 2 mars 2012**

**LE CONSEIL DES MINISTRES**